



SERVICE D'AIDE À LA VIE ETUDIANTE

Document explicatif à la demande de logement au Home des Etudiants

Les formulaires de demande de logement sont accessibles sur le site de la Faculté dès ce mois de mars (<http://www.gembloux.ulg.ac.be/etudier/se-loger/>)

Le dossier doit nous parvenir pour le **3 juillet 2017 au plus tard** (par courrier, par mail ou par fax) Attention, seuls les **dossiers complets seront examinés**.

L'ordre de rentrée des formulaires n'intervient pas dans la sélection des dossiers.

Les étudiants qui s'inscrivent en BACHELIER-bloc 1 (1^{ère} année) doivent être inscrits à la Faculté de Gembloux Agro Bio Tech pour le 6 juillet 2017 au plus tard.

Pour une 1^{ère} inscription à l'ULg effectuée en ligne, c'est l'accusé de réception de l'inscription qui fait foi. Les inscriptions en ligne sont possibles à partir du 26 juin 2017.

Remarque : Si vous ne pouvez être inscrit à la Faculté pour la date limite (soit parce que vous avez des examens de passage, soit parce que vous n'aurez pas encore reçus vos résultats), vous pouvez introduire votre dossier mais vous serez repris sur la liste d'attente.

ANNEXES DEMANDEES :

- La **composition de ménage** sur laquelle vous être repris (document délivré par l'administration Communale).
- Avertissement extrait de rôle des impôts (**revenus 2015 – imposition 2016**) de la personne de qui vous êtes à charge fiscalement + l'avertissement extrait de rôle des autres personnes du ménage (pas le vôtre, ni celui de vos frères et sœur).
- si la famille bénéficie de **revenus locatifs**, le détail des montants perçus (extraits de banques ou baux)
- si la famille **ne reçoit pas d'avertissement-extrait de rôle**, une preuve de revenus (attestation du CPAS, attestation revenus de remplacement, etc)
- Si vous avez des **frères ou sœurs dans l'enseignement supérieur**, veuillez nous le signaler et joindre l'attestation d'inscription dès réception (pour septembre au plus tard)
- Si vos parents sont séparés : **le montant des pensions alimentaires perçues** pour les personnes du ménage.
- Merci d'indiquer s'il y a eu des **changements dans la situation familiale (depuis 2015)** tels que : perte d'emploi, pension, décès, séparation, mariage.....,

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.